



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 029-212900310-20241108-DECISION202437-DE

Publié le 12 novembre 2024

DECISION n° 2024-37
DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics
Attribution des marchés de travaux pour la construction d'ombrières photovoltaïques
pour le centre technique municipal

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre et présenté lors de la commission Urbanisme & Travaux du 5 novembre 2024,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les marchés de travaux pour la construction d'ombrières photovoltaïques pour le centre technique municipal ainsi qu'il suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	OFFRE € HT
Lot 1 - Gros-œuvre VRD	ATLANTIC GENIE CIVIL	89 000,00
Lot 2 - Ombrières Photovoltaïques	CEGELEC	170 993,44

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : Le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 8 novembre 2024,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.